

s'ouvriraient le plus tôt possible et sans que, ni d'une part ni de l'autre, il ne soit imposé de conditions préalables.

Le point de vue du gouvernement canadien sur la situation au Vietnam se fonde, naturellement, sur la participation du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle, qui lui permet de connaître de près les divers facteurs concourant à cette situation d'instabilité. Les conclusions auxquelles le Canada en est venu, à partir de cette participation directe, ont été communiquées tout récemment à la communauté internationale dans les rapports spéciaux des 2 juin 1962 et 13 février 1965 de la Commission ainsi que dans diverses déclarations faites au nom du gouvernement canadien par le premier ministre et par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Même si l'appel reconnaît qu'il peut y avoir différentes façons d'apprécier les éléments de la situation au Vietnam, il ne peut y avoir aucun doute quant à l'importance que le Canada attache à un effort renouvelé en vue de résoudre les problèmes manifestés par la situation vietnamienne, et cela par des négociations entamées avec la volonté sincère d'en arriver à un règlement durable, juste, et acceptable de part et d'autre.

Le gouvernement canadien a pris note de l'intention qu'a exprimée le président des Etats-Unis le 7 avril d'entreprendre des discussions sans condition en vue de la recherche d'une solution pacifique. Cette offre revêt une haute importance, et causera certainement autant de satisfaction aux Etats qui ont lancé l'appel qu'elle en a donné au gouvernement canadien. Cette offre, et les propositions concernant un vaste plan de développement économique pour la région du Sud-Est asiatique fournissent